

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE PLOUGOULM

- Arrêté accordant le transfert d'une déclaration préalable -

DP 029 192 25 00060 T01

Le maire de **PLOUGOULM**,

Vu le code de l'urbanisme,
Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 12/11/2008 modifié le 08/11/2017, et notamment les dispositions afférentes à la zone A,
Vu l'arrêté du 11/09/2025 de non opposition à la déclaration préalable présentée par l'EI LA FERME PAYS'ANE représentée par Adrien MESNIL,
Vu la demande de transfert de la déclaration préalable déposée le 13/01/2026 par le GAEC LES TRAITS GOURMANDS représenté par MESNIL Adrien, sise 1 lieu-dit Lez Plougoulm 29250 PLOUGOULM,
Vu l'acceptation de transfert en date du 12/01/2026 du bénéficiaire de l'autorisation initiale,

A R R E T E

Article 1 : La déclaration préalable accordée à l'EI LA FERME PAYS'ANE, annexée au présent arrêté, est transférée dans tous ses effets au GAEC LES TRAITS GOURMANDS.

Article 2 : Le présent arrêté n'a pas pour effet de proroger le délai de validité de la déclaration préalable initiale.

PLOUGOULM, le 27 JAN. 2026
Le Maire :

Patrick GUEN



La présente décision a été transmise au représentant de l'Etat, dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales, le 28 JAN. 2026
L'avis de dépôt de la présente demande d'autorisation a été affiché en mairie le 13/01/2026